

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 19 juin 2020

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 48

Délibération n° 2020-133

Objet de la délibération : Délibération relative à l'affectation des résultats - compte administratif 2019 du budget principal de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte

L'an deux mille vingt, le dix-neuf juin, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 12 juin 2020.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, GUIOL André, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, LAVIGOGNE Denis, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, FREYNET Jacques, VERAN Jean-Pierre, GENRE Patrick, ARTUPHEL Ollivier, AUDIBERT Eric, BONNET Jean-Luc, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, HOFFMANN Olivier, LATZ Michaël, LOUDES Serge, PAILLARD Carine, PAUL Jacques, PORZIO Claude, BŒUF Mireille, VALLOT Philippe, BERTIN-PATOUX Lydie, DECANIS Alain, DELZERS Catherine, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, KIEFFER Bertrand, LAMIA Anne-Marie, LASSOUTANIE Chantal, LAUMAILLER Jean-Luc, MARTIN Laurent, MONTIER Henri-Alain, PELISSIER Magali, PIANELLI Serge, SALOMON Nathalie, SIMONETTI Pascal

Absents :

- **dont représentés :** GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, LANFRANCHI Christine donne procuration à MARTIN Laurent, LANFRANCHI Horace donne procuration à LAMIA Anne-Marie, MONDANI Denis donne procuration à LASSOUTANIE Chantal, RINAUDO Corinne donne procuration à GIULIANO Jérémy, WUST Jocelyne donne procuration à FABRE Gérard
- **dont excusés :** BLEINC Gérard, GAUTIER Pierre, GARELLO Vessélina, NEDJAR Laurent

Secrétaire de Séance : Madame Carine PAILLARD

Monsieur Patrick GENRE expose :

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et la loi n° 2020-546 « prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions » publiée le 12 mai 2020;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-12 et L1612-13 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-5 ;

VU la délibération n° 2020-131 du Conseil de Communauté du 19 juin 2020 portant adoption du compte de gestion 2019 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2020-132 du Conseil de Communauté du 19 juin 2020 portant adoption du compte administratif 2019 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

Après avoir procédé au règlement du budget principal 2019 et avoir fixé les résultats des différentes sections budgétaires de ce budget conformément au tableau ci-après :

CONSIDERANT les restes à réaliser :

En dépenses : 1 587 200 €

En recettes : 4 140 550 €

Affectation et reports 2020							
	Résultat de clôture 2019	RAR Dépenses	RAR Recettes	Solde des RAR	Résultat cumulé	Affectation 1068	Reports
INVESTISSEMENT	-7 900 368,29	1 587 200,00	4 140 550,00	2 553 350,00	-5 347 018,29		-7 900 368,29
FONCTIONNEMENT	12 857 239,72				12 857 239,72	-5 347 018,29	7 510 221,43
TOTAL	4 956 871,43	1 587 200,00	4 140 550,00	2 553 350,00	7 510 221,43	-5 347 018,29	

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- le résultat de la section d'investissement à - 7 900 368.29 € est repris à l'article 001 en dépenses d'investissement du budget 2020,
- de fixer à la somme de 5 347 018.29 € le montant à imputer à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » en recettes d'investissement du budget 2020,
- de fixer à la somme de 7 510 221.43 € le montant à imputer en report à nouveau de fonctionnement -article 002 «résultat de fonctionnement reporté» du budget 2020,
- et de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2019 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte définitivement closes et les crédits annulés.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 19 juin 2020

Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le **25 JUIN 2020**
et affichage le
25 JUIN 2020

Le Président,



Didier BREMOND